NOS MISSIONS

Mettre en relation les porteurs de projets et entreprises avec les différents organismes en fonction de leurs besoins

Proposer un programme de formations et de rencontres adapté aux attentes des entreprises (Petits Déj' de l'éco)

Soutenir les projets en matière d'immobilier d'entreprise (Pacte Immo)

ACCÈS

CONTACTS

Contactez-nous dès aujourd'hui pour plus d'informations ou pour planifier une visite !

Communauté de communes Sud-Hérault

Service Economie - Tourisme - Mobilités
1 Allée du Languedoc
34 620 Puisserguier

06 81 43 28 70
economie@cc-sud-herault.fr
www.cc-sud-herault.fr
(rubrique économie)

Sud Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sud Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TIERS-LIEU MULTISITE Sud-Hérault

CAPESTANG - SAINT-CHINIAN - PUISSERGUIER

Un espace de travail PARTAGÉ

Au service du DÉVELOPPEMENT

LIEUX, ESPACES & ÉQUIPEMENTS

LIEUX

- Capestang
- Saint-Chinian
- Puisserguier

ESPACES

- Coworking
- Bureaux doubles
- Bureaux individuels
- Espaces détente
- Coins cuisine
- Salles de conférence
- Terrasse
- Accès PMR

ÉQUIPEMENTS

- Dispositif de visioconférence
- Fibre
- Climatisation
- Bonne isolation phonique
- Mobilier de bureau
- Accès sécurisé en autonomie

POURQUOI ?

TRAVAILLER
SE FORMER
ETUDIER
CRÉER
PARTAGER

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ :

Animations / formations / informations

DYNAMISER LE TERRITOIRE :

Innovation, accueil des télétravailleurs, des entreprises et des porteurs de projets

RENFORCER LES LIENS :

Partage d'expériences, réseautage, espaces pensés pour favoriser les rencontres

TARIFS

BUREAU INDIVIDUEL MEUBLÉ

- Journée : 20 €
- Pass 5 jours : 90 €
- Pass 10 jours : 160 €
- Mois : 280 €

BUREAU DOUBLE MEUBLÉ (avec 2 postes)*

- Journée : 15 €
- Pass 5 jours : 70 €
- Pass 10 jours : 130 €
- Mois : 200 €

*Tarif pour 1 seul poste

ESPACE COWORKING*

- Journée : 10 €
- Pass 5 jours : 45 €
- Pass 10 jours : 80 €
- Mois : 140 €

*Tarif par poste

SALLE DE RÉUNIONS, OU DE CONFÉRENCE

(15 personnes) **80 €**

Certains télétravailleurs peuvent bénéficier de la prise en charge des frais liés à l'occupation du Tiers-lieu par leurs employeurs.

Tarifs exprimés en TTC et valables sur les trois sites.